

## Les mots des articles 16, 22, 23 et 26

### Exercices

**1 – Le mariage et la famille. Écoutez l'article 16. Cochez la ou les bonnes réponses en fonction de ce que vous comprenez.**

Selon cet article, l'homme et la femme ont le droit de se marier :

- quand ils le souhaitent.
- quand ils ont la même religion.
- même s'ils n'ont pas la même religion ou la même origine.
- à partir d'un certain âge.

L'homme et la femme ont des droits :

- égaux pendant le mariage et quand ils divorcent.
- égaux pendant le mariage mais pas s'ils divorcent.

Le début de l'article dit : « À partir de l'âge nubile [...] ».

Le mot « nubile » signifie :

- qui est en âge d'être marié.
- qui est capable d'avoir des enfants.
- qui est majeur.

**2 – Le droit à la sécurité sociale. Écoutez l'article 22 (de 0'19 à 0'37). Quel mot de sens proche entendez-vous ?**

Toute personne, en tant que **participant à / membre de** la société, a droit à **la sécurité / l'assurance** sociale. Elle est fondée à obtenir **la satisfaction / l'assurance** des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa **décence / dignité** et au libre **développement / enrichissement** de sa personnalité compte tenu **de l'organisation / du système** et des **richesses / ressources** de chaque pays.

**3 – Le droit à la sécurité sociale : quels droits ? Écoutez une deuxième fois l'article 22. Que signifie cet article ? Cochez les bonnes réponses.**

- J'ai le droit d'être protégé contre la maladie et la pauvreté.
- J'ai le droit d'avoir accès à des allocations.
- J'ai le droit d'avoir accès à la culture.
- J'ai le droit d'être protégé contre les dictatures.

**4 – Le droit au travail : quels droits ? Écoutez l'article 23 (de 0'38 à 0'49). Que signifie cet article ? Cochez les bonnes réponses.**

- J'ai le droit de travailler, de choisir librement mon travail.
- J'ai le droit de choisir mes horaires de travail.
- J'ai le droit d'avoir un salaire suffisant pour vivre et faire vivre ma famille.
- J'ai le droit de choisir le montant de mon salaire.
- Si un homme et une femme font le même travail, ils doivent gagner autant l'un que l'autre.

**5 – Le droit au travail : le choix des mots. Complétez ces phrases avec les mots suivants : protection, conditions, choix, droit.**

Possibilité de faire quelque chose, règle octroyée et considérée comme légitime : « Toute personne a \_\_\_\_\_ au travail »

Possibilité de prendre une chose en préférence à d'autres : « [...] au libre \_\_\_\_\_ de son travail [...] »

Ensemble de circonstances qui constituent le cadre d'une activité : « [...] à des \_\_\_\_\_ équitables et satisfaisantes de travail [...] »

Action de préserver quelque chose : « [...] à la \_\_\_\_\_ contre le chômage. »

**5 – Le droit à l'éducation. Écoutez l'article 26 (à partir de 0'50). Soulignez les réponses correctes en fonction de ce que vous entendez.**

**Toute / Chaque** personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être **gratuite / subventionnée**, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et **facultatif. / obligatoire**. L'éducation doit favoriser la compréhension, la **tolérance/connaissance** et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour **la préservation de la dignité/ le maintien de la paix**.

Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le **type d'éducateur / genre d'éducation** à donner à leurs enfants.

## Corrigés

### 1 – Le mariage et la famille

Selon cet article, l'homme et la femme ont le droit de se marier :

X même s'ils n'ont pas la même religion ou la même origine

X à partir d'un certain âge

L'homme et la femme ont des droits :

X égaux pendant le mariage et quand ils divorcent.

Le mot « nubile » signifie :

X qui est en âge d'être marié.

X qui est capable d'avoir des enfants.

### 2 – Le droit à la sécurité sociale

Toute personne, en tant que **membre de** la société, a droit à la **sécurité sociale** ; elle est fondée à obtenir la **satisfaction** des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa **dignité** et au libre **développement** de sa personnalité compte tenu de l'**organisation** et des **ressources** de chaque pays.

### 3 – Le droit à la sécurité sociale : quels droits ?

X J'ai le droit d'être protégé contre la maladie et la pauvreté.

X J'ai le droit d'avoir accès à la culture.

### 4 – Le droit au travail : quels droits ?

X J'ai le droit de travailler, de choisir librement mon travail.

X J'ai le droit d'avoir un salaire suffisant pour vivre et faire vivre ma famille.

X Si un homme et une femme font le même travail, ils doivent gagner autant l'un que l'autre.

### 5 – Le choix des mots

Possibilité de faire quelque chose, règle octroyée et considérée comme légitime : « Toute personne a **droit** au travail »

Possibilité de prendre une chose en préférence à d'autres : « [...] au libre **choix** de son travail [...] »

Ensemble de circonstances qui constituent le cadre d'une activité : « [...] à des **conditions** équitables et satisfaisantes de travail [...] »

Action de préserver quelque chose : « [...] à la **protection** contre le chômage. »

### 5 – Le droit à l'éducation

**Toute personne** a droit à l'éducation. L'éducation doit être **gratuite** au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et **obligatoire**. L'éducation doit favoriser la compréhension, la **tolérance** et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour la **préservation de la dignité**. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le **genre d'éducation** à donner à leurs enfants.